



Préavis municipal n° 01 – 2020

Demande de crédit en vue de la reconstruction de collecteurs EU+EC et de la pose d'une conduite EP

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité soumet à votre approbation un crédit pour la reconstruction d'infrastructures d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) ainsi qu'une nouvelle conduite d'eau potable (EP) entre la route de Sullens et la route de Lausanne.

La parcelle 271, initialement d'environ 6400 m², a été fractionnée en six parcelles d'environ 1000 m² chacune en juillet 2017. En décembre 2018, un plan pour mise à l'enquête a été soumis à la Municipalité. C'est à ce moment que la Municipalité a demandé à notre bureau conseil « Courdesse & Associés » de nous faire une proposition concernant les infrastructures souterraines comprenant l'EP, les EC et les EU en vue de l'équipement de ce secteur nouvellement fractionné.

Raisons de cette reconstruction

La parcelle, anciennement no 271, a été subdivisée en 2017. Elle comprend dès lors les numéros de parcelle 271, 898, 899, 900, 901 et 902. Selon le plan dressé pour enquête établi en décembre 2018, trois mises à l'enquête ont été effectuées. Elles concernent les parcelles non construites portant les nouveaux nos 898, 901 et 902.

Conformément à la loi, la commune doit prévoir les infrastructures d'EC et EU ainsi que l'approvisionnement en EP au plus proche de chaque parcelle.

Elle profite également d'agir avant que les parcelles soient aménagées et profiterait de cette situation pour lancer ces travaux qui seront nécessaire d'ici quelques années.

Situation et état des conduites EP, EC et EU

Le secteur concerné pour l'EU comporte les tronçons A-83 à A-86 du point 24 à 25 et celui concernant l'EC le tronçon A-227, numérotations issues de notre PGEE que vous avez, pour le secteur concerné, en copie.

Le tronçon EU allant du point 24 au point 25 appartient à l'AIEE. Il est en béton et, selon notre PGEE devrait être remplacé par du matériel en PVC. Cependant, l'AIEE ne rentre pas en matière quand à une participation financière puisque la conduite, contrôlée en 2019, est en bon état sur ce tronçon. Elle date de 1972 (39 ans).

Le tronçon EC traversant la parcelle 271 date de 1988 (33 ans) et est sous dimensionné. Son diamètre actuel est de 35 cm et doit passer à 60 cm conformément à notre PGEE de 2012.

L'EP est à reprendre depuis la route de Sullens pour rejoindre la route de Lausanne et permet ainsi un bouclage. (permet de gérer la distribution par secteur et évite un bras mort)

Prévisions budgétaires

| | | |
|--|-----|-------------------|
| Soumission « génie civil » Camandona : | CHF | 203'494.40 |
| Soumission « sanitaire » STS : | CHF | 31'567.75 |
| Contrôle caméra. | CHF | 2'000.00 |
| Honoraire et exécution : | CHF | 33'000.00 |
| Divers et imprévu : | CHF | 9'937.85 |
| Coût total prévus du projet : | CHF | <u>280'000.00</u> |

Les taxes de raccordement EP et EC/EU des parcelles 898,901 et 902 ont été facturées pour un total d'environ CHF 18'000.- HT.

Mode de financement

Cet investissement sera financé par un emprunt de CHF 280'000.-.

Actuellement, les taux d'intérêts sont extrêmement bas. Des offres seront demandées à la fin des travaux, afin d'obtenir le meilleur taux du marché.

Par prudence, dans ce préavis, nous tenons compte d'un taux d'intérêts de financement de 1 %. Cet emprunt représentera donc un coût à porter au budget de CHF 2'800.- par an. Ce montant sera réduit, année après année, en fonction des remboursements effectués.

Mode de comptabilisation

Les travaux concernent plusieurs dicastères et doivent donc être traités de manière différenciée. Il s'agit de :

Epuration EC+EU : CHF 202'500.-

La réserve affectée aux égouts (poste 928.03 du bilan) a été utilisée lors des chantiers de la route de Daillens et du chemin de la Rippe. Cette réserve se monte au 31 décembre 2019 à CHF 7'446.94.

Cet investissement sera donc porté dans un compte d'investissement et amorti en 30 ans, soit un coût annuel à porter au budget de CHF 6'750.00 Ce montant sera couvert par les taxes annuelles d'entretien. Elle n'aura donc pas d'incidence sur le résultat final des comptes communaux.

Eau EP : CHF 77'500.-

Ce montant sera amorti par la réserve affectée au service de l'eau (poste 928.01 du bilan). Cette réserve se monte au 31 décembre 2019 à CHF 955'794.12.

L'investissement sera donc intégralement amorti par cette réserve et n'impactera pas les budgets futurs.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz,

- vu le préavis municipal n° 01-2020 – demande de crédit en vue de la reconstruction d'infrastructure d'EC et EU ainsi que de la pose d'une conduite d'EP.
- ouï le rapport de la Commission chargées de l'étude de cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,

considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

décide

- 1) d'accepter le préavis municipal n° 01-2020 et d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 280'000.- pour la reconstruction de collecteurs EC/EU des points 24 à 25 et A227 ainsi que de la pose d'une conduite d'EP entre la route de Sullens et la route de Lausanne.
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer ce projet en recourant aux marchés des capitaux pour un montant maximum de CHF 280'000.-, ceci aux meilleures conditions du marché, entraînant ainsi une hausse des intérêts de CHF 2'800.- annuellement (selon taux d'intérêts estimatif).
- 3) d'accepter le mode de comptabilisation proposé entraînant :
 - a. une hausse des amortissements de CHF 6'750.- sur 30 ans,
 - b. l'utilisation de la réserve « service des eaux » à hauteur de CHF 77'500.-,

Adopté en séance de Municipalité du 2 mars 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :

J.-F.. Pollien

M. Goy Bommottet



Municipaux en charge du dossier :

- Monsieur Philippe TESSE, technique
- Monsieur Sébastien DURUSSEL, finance

